



	<p>L'an deux mille seize, le vingt-deux août à dix-neuf heures,</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de LEZIGNAN LA CÈBE s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Rémi BOUYALA, Maire.</p>
<p><u>Nombre de membres :</u> ➤ en exercice : 15 ➤ présents : 12 ➤ qui ont pris part à la délibération : 15</p>	<p>PRÉSENTS : BOUYALA R. – ASTRUC J. – KAUFLE M. – MORENO P. – SIRE G. – D'HONT V. – THEOLAS C. – MAURRAS F. – DISCHAMP-LENAIN L. – BIAU C. – CARON D. – LECOINTE H.</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS : MORENO M. – THIEFFRY F. – COLIN C.</p> <p>POUVOIRS : MORENO M. pour MORENO P. THIEFFRY F. pour MAURRAS F. COLIN C. pour BOUYALA R.</p>
<p>Date de convocation : 11/08/2016 Affichage effectué le : 11/08/2016</p>	<p>Mme Gisèle SIRE a été élue secrétaire de séance.</p>
<p><u>OBJET :</u></p> <p>PROJET DE PARC PHOTO-VOLTAÏQUE</p> <p>-</p> <p>MISE EN COMPATIBILITE DU POS</p> <p>N° de Nomenclature 2.1.2</p>	<p>Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses article L 153-52 à L 153-58,</p> <p>Vu les délibérations du Conseil municipal concernant ce projet et notamment celle du 30 avril 2013 portant lancement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS,</p> <p>Vu le rapport du commissaire enquêteur reçu le 1er août 2016, qui émet un avis favorable à la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols (POS) de la commune de Lézignan-la-Cèbe par déclaration de projet portant sur le classement de la zone nécessaire à la réalisation du projet photovoltaïque,</p> <p>M. le Maire rappelle à son conseil les précédentes délibérations prises dans le cadre du projet de parc photovoltaïque sur le plateau de l'Arnet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 28 juillet 2010 : validation du projet - 8 décembre 2010 : convention avec EDF Energies Nouvelles (EDF EN) - 30 avril 2013 : lancement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS - 12 mars 2014 : avenant n°1 à la promesse de bail avec EDF EN - 7 juillet 2014 : cession du projet d'EDF E.N. à URBASOLAR. <p>M. le Maire rappelle également que le 3 décembre 2014, une décision municipale portait sur un avenant n°2 à la promesse de bail.</p> <p>M. le Maire explique que suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 30 mai au 29 juin 2016, le commissaire enquêteur a rendu son rapport au Sous-Préfet le 29 juillet dernier. Il a émis un avis favorable à la réalisation du projet et à la mise en compatibilité du POS de Lézignan-la-Cèbe par déclaration de projet.</p> <p>Considérant que la présente délibération conditionne l'instruction du permis de construire déposé auprès des services de l'Etat (DDTM de l'Hérault),</p> <p>M. le Maire demande à son Conseil de se prononcer.</p>

<p>OBJET :</p> <p>PROJET DE PARC PHOTO- VOLTAÏQUE</p> <p>MISE EN COMPATIBILITE DU POS</p>	<p>Au vu de ce qui précède, après délibération, le Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none">- APPROUVE la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS,- DECIDE de charger M. le Maire de l'application des nouvelles dispositions du POS (zonage et règlement). <p>Conformément à l'article R.153-20 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée en mairie pendant une durée d'un mois.</p> <p>Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.</p> <p>Au registre sont les signatures.</p> <p>Pour copie conforme.</p> <p>Le Maire, Rémi BOUYALA</p>  
--	--